

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1985)  
**Heft:** 779

**Artikel:** Circulation : le retour du Far West  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1017700>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CIRCULATION

# Le retour du Far West

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le montant de certaines amendes d'ordre, dans le but d'accroître la sécurité du trafic et de pénaliser les usagers faisant preuve d'un manque de responsabilité. Le Département fédéral de justice et police ajoute aussitôt que ce relèvement correspond à peu près au renchérissement intervenu depuis la dernière adaptation en 1972. Comprenez qui pourra. Comment une adaptation à l'indice des prix peut-elle constituer une mesure de dissuasion? Cette décision redonne tout au plus aux sanctions en cause la gravité qu'elles avaient il y a quatorze ans. Rien de plus.

En fait l'immobilisme du Conseil fédéral, son action timorée s'inscrivent très harmonieusement dans l'appréciation que font les autorités des problèmes de circulation. L'augmentation du parc automobile et donc les difficultés et les dangers liés au trafic ne conduisent pas à des pratiques adaptées de la part des usagers. L'observation objective de la réalité montre à l'évidence une dégradation constante des mœurs de l'animal roulant et une propension décroissante à observer les règles de la circulation: respect des limitations de vitesse sur les routes et dans les agglomérations, observation des signaux lumineux, sans parler des interdictions de stationnement.

## LA TROUILLE

Cet état de fait, les autorités — magistrats et policiers — le perçoivent comme chacun. C'est la volonté d'agir qui fait défaut, c'est la trouille qui commande. En effet chaque électeur ou presque est aussi un conducteur et, dans le climat de grogne qu'on croit percevoir chez l'usager — largement fabriqué et diffusé par le lobby de l'automobile — mieux vaut ne pas trop se profiler comme un empêcheur de rouler en rond. Elections obligent.

D'où cette acceptation tacite de l'état de fait, cette naturalisation du phénomène circulatoire et de ses effets négatifs: morts, blessures, invalidité, bruit, pollution de l'air. «C'est le progrès.» Et les coups de gueule périodiques de tel magistrat, les campagnes épisodiques de la police ne démentent pas le propos. Au contraire: rien de tel que de pousser de temps à autre un cri d'indignation pour rendre le scandale acceptable. Et se dispenser d'une politique cohérente et décidée.

L'émission de TV «Tell Quel» a récemment montré à partir d'un exemple concret cette absence de réaction des autorités. Les habitants d'un petit village genevois se plaignent depuis longtemps des dangers que fait courir à la population locale le trafic pendulaire. Les doléances sont systématiquement minimisées par l'administration. Jusqu'au jour où deux adolescents sont fauchés par un véhicule fou: un mort, un invalide. Pourtant rien ne change; les services compétents se renvoient la balle. Une banderole tendue au-dessus de la route par les riverains est enlevée par la police. La pose d'un «gendarme couché» (seuil qui oblige les véhicules à ralentir) est un problème qui semble plus ardu encore qu'une limitation de la liberté du commerce ou que la restriction d'une liberté fondamentale.

Dans les quartiers, les villages, au sein des associations de piétons et de cyclistes, le ton monte. Les familles refusent de continuer à trembler pour leurs enfants sur le chemin de l'école, les piétons en ont assez de se frayer un passage sur les trottoirs encombrés, les deux-roues revendentiquent leur droit d'usager à part entière du domaine public. Et ce ras-le-bol à l'égard de la toute-puissance et du sans-gêne de l'automobiliste pourrait bien conduire à des actions musclées. Faudra-t-il maculer de rouge les véhicules des conducteurs dangereux, semer des clous sur la chaussée ou bloquer les routes pour se faire entendre?

Et pourtant des moyens dissuasifs existent. Le retrait de permis tout d'abord. Utilisé de manière

plus systématique et pour des durées plus longues: tenir un volant n'est pas un droit fondamental lorsqu'on est un danger pour autrui... Des peines adaptées à la faute ensuite; l'amende, aussi salée soit-elle, ne suffit pas à faire réfléchir le conducteur téméraire. Mais la confrontation concrète avec les effets sanglants de l'inconscience et de l'irresponsabilité? L'homme contemporain ne vit la douleur, la catastrophe le plus souvent que par l'intermédiaire de son petit écran: le sang à distance, aseptisé. L'amende, la peine de prison — rarement ferme — restent des sanctions abstraites. L'obligation de travailler temporairement dans un service hospitalier d'urgence ou dans une institution de handicapés pourrait peut-être ouvrir les yeux de certains.

Pour l'heure le Conseil fédéral, fort il est vrai des résultats de la procédure de consultation, se contente d'adapter au renchérissement. Il est plus sensible aux jérémiades des clubs automobiles et à leur combat pour la «liberté» qu'aux angoisses et aux souffrances de ceux qui quotidiennement doivent affronter le trafic moderne.

---

## NUCLÉAIRE: RENTABILITÉ ET NÉCESSITÉ

# Les nucléocrates en conclave

Chaque année au début de l'été les nucléocrates, regroupés dans l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), entrent en conclave pour deux jours à l'Hôtel International de Zurich-Oerlikon. Quand ils ressortent de leur conclave ils ont le visage illuminé par de nouvelles certitudes sur la nécessité, la compétitivité, l'innocuité, l'indispensabilité de l'énergie nucléaire à laquelle ils vouent toute leur attention et dont ils tirent leur confortable gagne-pain. Le conclave de cette année aura lieu les 24 et 25 juin. Il est destiné à raffermir la foi des participants sur trois articles fondamentaux: la viabilité des centrales nucléaires de type «avancé»